

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le vingt-sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mmes Laure JOURDAN, Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mrs Fabrice PRADIER, Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE.

Absent représenté : Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Natacha ROUX), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Fabien CHABANNES)

Monsieur André ARSAC a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Point sur le projet de réseau de chaleur :

Mr le Maire présente tout d'abord Madame VAGANAY, chef de projet Petites Villes de Demain, qui est employée à mi-temps par la commune et est spécialisée dans les réseaux de chaleur. Il lui demande d'effectuer un résumé sur les étapes antérieures du projet et de présenter les problèmes actuellement rencontrés ainsi que les options envisageables. Madame VAGANAY rappelle tout d'abord que la commune devait gérer le réseau au moyen d'une régie et qu'elle devait prendre en charge le financement des réseaux en bénéficiant pour cela de subventions importantes dans le cadre d'appels à projets spécifiques. Malheureusement, ces derniers ayant très récemment été suspendus face à l'afflux de demandes et le projet n'étant pas assez avancé, il ne pourra donc pas être subventionné et n'est donc plus viable. Trois solutions sont donc évoquées : la recherche de nouvelles aides tout d'abord, en sachant qu'il sera difficile de trouver des financements suffisants ; la modification du montage juridique ensuite pour éviter à la commune d'investir à une telle hauteur et pour bénéficier d'autres subventions qu'elle ne peut mobiliser mais que certains porteurs de projets peuvent espérer obtenir ; l'abandon du projet enfin. La seconde solution est privilégiée par le Conseil Municipal qui souhaite que ce projet aboutisse. La Délégation de Service Public semble donc être la formule la plus adaptée. Certains conseillers s'inquiètent des risques que peut comporter une délégation, tant au niveau de l'évolution des tarifs que du devenir du réseau en cas de problème. Madame VAGANAY répond que le contrat signé avec le délégataire permettra d'encadrer l'évolution des tarifs et toute défaillance du délégataire. Une nouvelle réunion avec les bureaux d'études sera donc prévue le 4 février afin de définir le contenu de la délégation ainsi qu'un calendrier et un conseil exceptionnel aura lieu le 5 février à 10 heures 30 afin de lancer la consultation. Mr le Maire demande donc à Madame VAGANAY de commencer dès à présent à préparer un projet de dossier de consultation qui sera envoyé aux membres du conseil dès que possible afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il rappelle que les travaux d'installation des réseaux humides et du réseau de chaleur devront être menés dans le même temps et qu'il y a donc urgence à avancer sur ce dossier puisque les travaux de réfection de la Place du Vallat doivent débiter dans quelques semaines.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 67 (57 Rue Saint Jean)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section A numéro 903 (8 Impasse du Moulin de Recoumène)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1774 et de trois parcelles de terrain non bâties sises section B numéros 1694, 1776 et 1832 (13 Route du Pont de l'Estaing)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque - Appel à Manifestation d'intérêt : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune avait lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la carrière de Lachamp au Mont. Il rappelle que la clôture de cet

AMI était prévue pour le 31 décembre 2021. Il présente donc les deux offres reçues. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver l'offre de l'entreprise Amarenco-Inersys pour un montant de location de 7 000 € à l'hectare sur une durée de 30 ans. Il indique toutefois que ce projet ne verra le jour qu'en 2025, et ce, uniquement si les études d'impact sont favorables.

Régularisation foncière – Route de la Garenne : Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il avait été constaté il y a quelques années que la route de la Garenne avait été en partie aménagée sur une parcelle appartenant à un propriétaire privé. Il propose donc au Conseil de régulariser cette situation en procédant à l'acquisition de cette parcelle. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 1581 d'une contenance de 451 m² au tarif de 0.15 € le m². Le Conseil autorise aussi Mr le Maire à régulariser cette acquisition par un acte administratif.

Renouvellement convention Assistance progiciels : Monsieur le Maire indique que la commune signe chaque année une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Loire afin de bénéficier d'une assistance informatique pour les logiciels spécifiques aux collectivités. Il indique que cette convention arrivant à son terme au 31 décembre 2021, il y a lieu de la renouveler. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention Assistance Progiciels avec le CDG de la FPT à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Convention pour le dispositif de signalement des actes de violences : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale concernant la mise en place pour les agents des collectivités d'un dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et les agissements sexistes. Il indique en effet qu'en vertu de la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, les collectivités doivent donner la possibilité aux agents de signaler de tels actes. Après délibération, le Conseil Municipal accepte donc de confier la mise en place et la gestion de ce dispositif au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et autorise Mr le Maire à signer la convention présentée.

Mise à disposition d'une partie de la plateforme du terrain du marché aux bestiaux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les divers débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance concernant la mise à disposition à la SCIC ERE43, fournisseur d'énergie local, d'une partie de la plateforme du marché aux bestiaux pour le stockage de billons de bois. Il présente donc la convention établie afin de définir les conditions de mise à disposition qui pourront être modifiées à tout moment par avenant. Il indique qu'elle sera signée pour un an et sera renouvelable par tacite reconduction. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette mise à disposition à titre gratuit et autorise Mr le Maire à signer cette convention avec la SCIC ERE 43.

Sécurisation du viaduc de la Recoumène – Dossier de consultation des entreprises : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les premières pièces du Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux de mise en place de barrières au Viaduc de la Recoumène. Il présente également le nouvel estimatif qui a augmenté depuis l'estimation initiale en raison de la modification de la hauteur des barrières, de la création d'une ouverture pour le saut à l'élastique, de l'évolution du coût des matières premières et de la reprise du parapet à certains endroits. Il rappelle également que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention au titre d'une DETR exceptionnelle. Après délibération, le Conseil Municipal approuve les pièces présentées qui devront être complétées par les pièces administratives et autorise Mr le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant dès que possible. Le Conseil Municipal demande également à Mr le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour cette opération.

Réalisation d'une aire de covoiturage – modification du plan de financement : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une aire de covoiturage. Il indique que l'estimatif a dû être modifié en raison de l'obligation de mise en place d'une haie et de luminaires. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le nouvel estimatif présenté et le plan de financement suivant :

- Dépenses : 30 274.77 €.
- Recettes : Région AURA : 13 500 €.
- Fonds propres de la commune : 16 774.77 €.

Captage de Châteauneuf – lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de révision du périmètre de protection du captage de

Châteauneuf. Il ajoute que des travaux de rénovation du captage doivent être engagés et qu'afin de pouvoir réaliser les travaux et sécuriser l'approvisionnement à l'avenir, un forage a dû être réalisé. Pour pouvoir prétendre aux subventions correspondantes et avant de pouvoir engager les travaux, il est nécessaire de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le lancement de la procédure d'utilité publique pour la protection de la ressource en eau du captage de Châteauneuf.

Aide du Conseil Régional pour la réfection des façades en faveur des propriétaires privés : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional a accepté de subventionner pour 2022 la rénovation de façades pour des propriétaires privés dans le cadre de l'appel à projet Villages Remarquables. Cette aide est équivalente au montant alloué par la commune. Les dossiers de demande devront être envoyés à la Région par la commune avec toutes les pièces nécessaires. Monsieur le Maire ajoute que le Conseil doit aussi nommer un référent élu et un référent administratif pour toutes les demandes de subventions. Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Laure JOURDAN en tant que référente élue et Madame Annick SEJALON en tant que référente administrative.

Questions diverses :

Travaux des réseaux d'assainissement du camping : Monsieur GALLAND indique que le chantier est pour l'instant à l'arrêt et qu'il reprendra dès que possible par l'enfouissement des réseaux à travers des propriétés privées. Mr CHABANNES demande que l'entreprise remette en l'état à l'identique les parcelles traversées.

Travaux réfection de la salle des fêtes : Monsieur GALLAND indique que les travaux avancent à nouveau et que des demandes de Certification d'Economie d'Energie vont être déposées.

Point sur la fermeture des écoles : Madame LOUCAO indique que le fonctionnement des écoles a été très perturbé ces dernières semaines en raison de très nombreux cas positifs au COVID et de nombreuses absences au niveau du personnel.

Demande de subvention pour service de location de Cyclodebouts : Mr le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande de subvention d'un particulier. Le demandeur cherche à réunir des fonds pour acquérir des 6 « cyclodebouts » qu'il souhaite ensuite louer. Le Conseil Municipal estime que la commune, qui ne dispose pas de la compétence économique, n'a pas vocation à subventionner les entreprises privées à but lucratif ou les projets privés. Une réponse sera donc faite en ce sens et le demandeur sera invité à solliciter d'autres financeurs potentiels.

Changement des lanternes vétustes : Mr le Maire indique qu'il y a lieu de relancer le Syndicat d'Electrification au sujet du projet de renouvellement des lanternes vétustes car les réparations ne peuvent plus être faites dans les temps en raison de manque de matériel. Mr CHABANNES se charge de contacter la personne en charge du dossier.

Proposition spectacle son et lumière été 2022 : Mr le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'un spectacle son et lumière qui devait être initialement présenté lors de l'inauguration de la Place du Couvent mais qui n'avait pu être proposé en raison des conditions climatiques. Monsieur le Maire suggère de le donner en soirée du 13 au 30 juillet 2022 et présente un devis correspondant à la location de matériel spécifique et au montage. Il indique que cette opération peut faire l'objet d'une subvention de la Région. Après délibération, le Conseil autorise Mr le Maire à déposer cette demande de financement auprès du Conseil Régional.

Demande de prêt de la salle d'exposition : Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de mise à disposition de la salle d'exposition pour les mois de février et mars pour la réalisation d'un catalogue par un professionnel. Le Conseil Municipal accepte cette mise à disposition à titre gratuit pour deux mois de cette salle.

Subvention ADEME – AMO réseau de chaleur : Une subvention de 14 400 € a été acquise.

Dates diverses :

Commission des travaux le samedi 29 janvier

Journée du fin gras le dimanche 30 janvier

Commission des finances le 5 février

Commission fleurissement le 8 février

Réunion de préparation travaux Place du Vallat le 17 février

Prochain Conseil Municipal le jeudi 24 février 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.